

Nations Unies

A/CONF.232/2018/INF.2

Assemblée générale

Distr. gén

- ii) La Conférence des Nations Unies sur le développement durable ;
- iii) Les précédentes conférences des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement tenues à la Barbade, à Maurice et au Samoa ;
- iv) La Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ;
- e) Les membres associés des commissions régionales suivantes : Anguilla, Aruba, Bermudes, Curaçao, Guam, Îles Caïmanes, Îles Mariannes septentrionales, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Porto Rico, Saint-Martin (partie néerlandaise) et Samoa américaines.

Autres organes, organisations, fonds et programmes du système des Nations Unies

17.

VI. Liste des participants

25. Le secrétariat de la Conférence établira une liste des participants qu'il publiera sur le site Web de la Conférence. La liste des participants sera basée sur les informations reçues

la lecture de la traduction et d'assurer la synchronisation entre le discours et l'interprétation. Les dispositions précises concernant l'interprétation à partir de langues non officielles, notamment l'accès d'interprètes ne travaillant pas pour l'ONU aux cabines d'interprétation de la salle de l'

d'un téléphone de l'ONU). Pour tout complément d'information, veuillez consulter la page suivante : https://iseek-newyork.un.org/webpgdept363_57.

38. Outre qu'il assure la sécurité et la sûreté au Siège 24 heures sur 24, le Service de la sécurité et de la sûreté délivre des cartes d'identité ONU. Les membres des délégations peuvent se procurer ces cartes auprès du Groupe des cartes d'accès et d'identité (rez-de-chaussée du bâtiment FF, 320 E. 45th Street), de 9 heures à 16 heures, sur autorisation du Service du protocole et de la liaison.

Généralités

39. Les cartes d'identité ONU leur procurant une grande liberté d'accès, les membres des délégations, fonctionnaires, membres accrédités des organisations non gouvernementales, représentants des médias et prestataires de service agréés doivent être conscients de l'importance de ne pas compromettre l'intégrité afin que la sécurité de tous les intéressés puisse être assurée.

40. Il est rappelé aux membres des délégations, comme à tous les titulaires d'une carte d'identité ou d'accès, qu'une telle carte est réservée à leur usage personnel et ne doit être ni prêtée, ni donnée. Les services de sécurité de l'ONU confisqueront toute carte dont il aura été déterminé qu'elle a été utilisée à des fins autres que celles prévues.

41. Les fonctionnaires, membres des délégations et autres personnes autorisées à pénétrer dans l'enceinte de l'ONU ne pourront le faire que sur présentation d'une carte d'identité ONU en cours de validité. Il est rappelé aux titulaires d'une telle carte qu'ils sont tenus, conformément à la circulaire [ST/SGB/259](#) du Secrétaire général en date du 2 juillet 1993, de la porter de façon visible lorsqu'ils entrent dans les locaux et pendant tout le temps qu'ils s'y trouvent. Il incombe à chacun de s'assurer que sa carte est en cours de validité.

Accès

42. Pour accéder au Siège, les représentants peuvent emprunter les entrées situées au niveau des 42^e, 45^e et 46^e rues.

L'entrée des délégués ouvre à 9 heures.

L'entrée de la 42^e rue est ouverte de 7 heures à 21 heures.

L'entrée de la 45^e rue est ouverte de 9 heures à 19 heures.

L'entrée de la 46^e rue est ouverte de 6 heures à 19 heures.

43.

une lettre d'affectation émanant de leur éditeur ou de leur rédacteur en chef au Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias et présenter deux pièces d'identité avec photographie, dont un passeport. Il pourra également leur être demandé de présenter des échantillons de leur travail.

45.

[Andreas Damianou (damianou@un.org ; tél. : 212 963 6733) et Valérie Justin (justin@un.org)].

Communiqués de presse

56. Le Département de l'information distribuera les communiqués de presse relatifs aux séances publiques en anglais et en français. Ces textes seront disponibles dans l'espace de travail des médias ou dans l'espace annexe, au guichet de distribution des documents pour les médias, dans la zone réservée à la presse au troisième étage ou sur le site Web de l'ONU (<https://www.un.org/press/fr>). Pour tout renseignement complémentaire concernant les communiqués de presse, veuillez vous adresser à la Section des communiqués de presse (tél. : 212 963 7211, en anglais).

Points de presse et conférences de presse

57. Les conférences de presse données par le Président de la Conférence seront annoncées à l'adresse suivante : www.un.org/en/media/accreditation/alert.shtml. Les délégations qui souhaitent organiser une conférence de presse sont invitées à se mettre en rapport avec le Bureau du porte-parole du Secrétaire général (tél. : 212 963 7707/7160).

